

PAR COURRIEL

Québec, le 7 janvier 2022

Monsieur Frédéric Pellerin  
Directeur général de la Direction générale des grands projets routiers de la région métropolitaine de Québec  
Ministère des Transports du Québec  
[frederic.pellerin@transportsgouv.qc.ca](mailto:frederic.pellerin@transportsgouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans – Questions complémentaires – DQ5**

---



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **12 janvier 15h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Gagné  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Étangs sur la rive nord et compensation  
Concernant les étangs présents et celui prévu dans le secteur nord de l'approche du Pont de l'Île-d'Orléans :  
Est-ce que la connectivité de l'étang du Moulin au fleuve Saint-Laurent serait modifiée avec la réalisation de l'étang prévu en guise de compensation pour les pertes d'habitat du poisson? Le cas échéant, expliquer comment.  
Où en êtes-vous dans la conception de cette avenue de compensation? Est-ce que sa connectivité avec l'étang de la Côte a été évaluée? Le cas échéant, expliquer comment elle serait réalisée et le cas contraire en expliquer les motifs.
2. Réserve d'habitats  
En séance publique, vous avez mentionné détenir une réserve d'habitats de l'ordre de 15 000 m<sup>2</sup> (Martin Lafrance, DT1, p. 17). Veuillez expliquer le contexte qui a mené à sa création, présenter où elle est située exactement et comment celle-ci pourrait être utilisée, notamment pour quels types de milieux.
3. Herbiers aquatiques  
Dans un tableau déposé par le Ministère, les herbiers aquatiques HA et HB ont respectivement des superficies totales de 128 658 m<sup>2</sup> et 1 855 423 m<sup>2</sup> (DA3). Dans l'étude d'impact, on indique plutôt des superficies de 18 800 m<sup>2</sup> et 901 952 m<sup>2</sup> respectivement (PA3.1, 1 de 2, p. 128, 149 et 150).  
Finalement, pour l'herbier aquatique HA, on avance une superficie de 54 689 m<sup>2</sup> à l'Annexe D « Description du milieu » (PA3.1, 2 de 2, p. 279 PDF). Expliquez ces différences et fournissez les superficies qui doivent être considérées.
4. MH-4  
Il est mentionné dans l'étude d'impact que du « côté nord, la végétation dans le littoral se compose d'un herbier aquatique et de deux étangs reliés au fleuve, soit l'étang de la Côte (MH-4) et l'étang du Moulin (MH-5) » (PA3.1, 1 de 2, p. 128). Concernant le premier, on ajoute plus loin que l'étang de la Côte (identifié ci-haut comme étant le MH-4) est une « zone intertidale d'une superficie d'environ 175 000 m<sup>2</sup> » et que dans « cet étang se retrouve un marais (MH-4) d'une superficie de 71 800 m<sup>2</sup> » (*ibid.*). On réfère donc au MH-4 de deux manières différentes. Clarifiez cette ambiguïté.
5. « TableauEmpietement » et « CalculSup\_Empietement »  
Deux tableaux ont été déposés relativement aux empiètements dans les milieux naturels par le projet (DA2; DA3). Cependant, des paramètres différents sont utilisés dans l'un et l'autre de sorte qu'il est ardu d'en faire l'adéquation. Fournir une correspondance claire entre ces deux documents ou fournir un document consolidant l'ensemble de l'information.
6. La commission souhaite obtenir de votre part une figure en plan montrant les aménagements actuels sur les approches nord et sud du Pont de l'Île-d'Orléans. Plus particulièrement pour la rive nord, il s'agirait de bien voir le chemin actuel que doivent prendre les piétons et les cyclistes qui se dirigent vers l'île d'Orléans, notamment à partir du Sentier Transcanadien, ou en arrivent et en faisant ressortir les croisements routiers à traverser. Pour la rive sud, il s'agirait de faire ressortir le chemin à emprunter entre le pont et le carrefour de la Côte-du-Pont et du chemin Royal.